



Soutien par les pairs

L'objectif de cet axe est de créer une dynamique d'accompagnement et de soutien pour les pairs : personnes en situation de handicap ou famille.

Cet axe est coordonné par le secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap.



Soutien par les pairs

4 chantiers :

- Renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions
- Développer l'expertise d'usage
- Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements
- Déployer une conciliation par les pairs



Soutien par les pairs

Chantier 1 : Renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions

- Prévoir le rôle des CDCA dans le déploiement du projet une réponse accompagnée pour tous
- Renforcer le rôle des comex MDPH
- Prévoir la participation des usagers aux conseils territoriaux
- Organiser la consultation des CRSA, Conseil de la CNSA et CNCPPH



Soutien par les pairs

Chantier 1 : Renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions (pilote SG CIH)

- Réunion de travail DGCS SG MASS CNSA SG CIH pour propositions: à programmer en juin 2015
- Appui sur des travaux réalisés sur ce thème dans le champ de la précarité



Soutien par les pairs

Chantier 2 : Développer l'expertise d'usage (pilote SG CIH)

- Analyser l'évaluation de la formation de formateurs autisme
- Elaborer un référentiel de connaissance et de formation
- Recenser les personnes pouvant être formées
- Organiser la formation des formateurs



Soutien par les pairs

Chantier 2 : Développer l'expertise d'usage

Travaux préparatoires en cours pour lancement d'un groupe de travail d'ici juillet 2015

Objectif : définir les conditions pour développer l'intervention de personnes en situation de handicap dans les formations concernées par le handicap



Soutien par les pairs

Chantier 3 : Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements
(pilote SG CIH)

- Sur la base des recherches en cours, établir une charte d'accompagnement par les pairs et définir le référentiel de formation
- Proposer l'offre de services aux ESMS
- Organiser la supervision
- Lever les éventuelles limites administratives à la rémunération des personnes



Soutien par les pairs

Chantier 3 : Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements (pilote SG CIH)

- Travaux préparatoires en cours pour lancement d'un groupe de travail d'ici juillet 2015
- Appui sur des travaux existants, notamment sur la pair-émulation (GFPH)



Soutien par les pairs

Chantier 4 : Déployer une conciliation par les pairs

pilote : Défenseur des droits

- Former et superviser les conciliateurs volontaires
- Informer les MDPH et les personnes concernées de la possibilité ouverte



Soutien par les pairs

Chantier 4 : Déployer une conciliation par les pairs

pilote : Défenseur des droits

Réflexions du DDD pour organiser cette conciliation à l'échelle départementale en prenant appui sur leurs délégués-référents handicap et sur des pairs identifiés et respectant la charte (cf chantier 3)